



CONDITIONS DE PARTICIPATION 6^{ème} Challenge Aviron Entreprise

Ce Challenge est ouvert à toutes les entreprises.

Les équipes sont constituées de 4 personnes : (4 rameurs d'une même entreprise et un barreur de la section Aviron).

Si il y a plus d'un rameur par entreprise qui est licencié auprès de la FFA, l'équipe partira avec un handicap de points

3 entraînements avant le challenge sont proposés par l'Aviron Club Dolois, pour se familiariser à la pratique de l'aviron en yolette.
Les horaires d'entraînement seront à déterminer avec l'encadrement.
Il est **indispensable de savoir nager** (attestation sur l'honneur) et de fournir **un certificat médical** dès le début des entraînements.

Organisation :

Les entraînements auront lieu entre le 25 avril et le 27 juin 2020
Ils seront programmés principalement les mardi et jeudi de 18h00 à 20h00 et les samedi et dimanche de 10h00 à 12h00

Catégories : 3 catégories d'équipe :
Femme, Mixte et Homme.

Epreuves :

Trois épreuves sont proposées dans la matinée :

- un premier parcours de classement sur 500m en yolette
- un deuxième parcours, en yolette, pour les différentes finales
- une épreuve au sol, en relais sur machine à ramer, distance 2000m

Le classement des entreprises se fera par addition des résultats établis en yolette, à la machine à ramer et selon les handicaps propres à chacune des catégories.